été clairement exposées, mais cet esprit est totalement absent du bill sous sa forme actuelle.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter de sa nomination le nouveau solliciteur général (M. Goyer). J'ai écouté de nombreuses critiques du bill qu'il a présenté et si méticuleusement expliqué à la Chambre. A un certain point, on a commis une grave omission car je suis certain que l'ancien solliciteur général, qui est député, et l'a été depuis que je siège ici, n'avait pas vu le bill avant qu'il parvienne au présent titulaire. Si le ministre avait le moindre doute que le bill était défectueux, je crois qu'il doit maintenant en être certain et qu'il devrait le retirer.

Je n'entrerai pas dans toutes les implications juridiques du bill, puisque le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) et d'autres l'ont si bien fait. On l'a qualifié à juste titre de code criminel pour enfants. Je me demande pourquoi l'on ne lui a pas donné le même titre qu'à la loi anglaise correspondante, dont on a parlé à la Chambre, loi sur les enfants et les adolescents. Je me demande aussi pourquoi depuis 64 ans que ce texte a été inséré dans le Code criminel on ne l'a pas modifié pour le rendre conforme à la mesure législative anglaise qui miséricordieusement a conclu que 14 ans, plutôt que 10 ans, est un âge suffisant. En Grande-Bretagne, personne de moins de 14 ans ne peut être accusé d'un délit. En vertu du bill actuel, un enfant de 10 ans peut être mis en accusation.

• (9.40 p.m.)

Faisant appel au sens humanitaire et au sens commun des députés, je leur demande combien d'entre eux ne se sont pas rendus coupables, entre 10 et 17 ans, d'une chose dont on aurait pu les accuser si les autorités étaient intervenues au moment voulu? Nous nous sommes tous mal conduits à un moment ou l'autre, quelques-uns plus que d'autres. Pourtant nous nous en sommes tirés indemnes. C'est une chose à ne pas oublier, selon moi. Que celui qui est sans péché lance la première pierre. Je ne crois pas que les auteurs du projet de loi actuel se soient souvenus de leur passé.

Une voix: Ils ont oublié cela.

M. Rynard: Le problème, c'est qu'ils ont oublié le côté humanitaire de la vie. Nous devrions toujours nous efforcer de guider les jeunes gens et de les aider à s'amender afin qu'ils puissent plus tard devenir de bons citoyens. N'est-il pas injuste de vouloir qu'un enfant assume la responsabilité d'actes peut-être plus sérieux que la signature d'un document juridique? Bien que la chose ne lui soit pas permise tant qu'il est mineur, nous le rendons responsable de ses actes. N'est-ce pas là de la folie? Dans le bill actuel, on met l'accent sur le châtiment. Les auteurs du bill ont entièrement méconnu les mesures préventives et la réadaptation. Ils ont oublié de spécifier la nécessité d'un examen médical et physique et d'un examen par un psychiatre d'expérience, dans chaque cas. On devrait faire enquête sur le foyer de ces enfants.

L'autre jour, un jeune homme de 19 ans est venu me voir. Je signale que je n'ai jamais vu tant d'affamés ou de nécessiteux que durant le dernier congé de Noël. Ce jeune homme me confia qu'il était sans le sou, qu'il

s'efforçait de demeurer avec sa mère, mais qu'elle était dans la même situation. Je me suis renseigné auprès du bureau pour savoir pour quelle raison il était en chômage. On me dit qu'il n'avait pas eu beaucoup de succès dans ses deux derniers emplois. Lorsque j'ai demandé aux représentants de l'agence pourquoi le candidat n'avait pas réussi dans son emploi, on m'a dit qu'il n'était pas très sérieux. Comme il n'avait pas de métier, on l'avait envoyé à une école. C'est l'école pour laquelle, nous, les contribuables, payons. Il y est demeuré trois mois et en est ensuite sorti sans aucun argent.

J'avais l'impression que le sujet n'était pas un mauvais garçon. En l'interrogeant, j'ai appris qu'il avait passé six mois à l'institution de Penetang, où on reçoit les personnes désorientées. On l'avait ensuite lancé dans la vie quotidienne pour qu'il y trouve sa voie, comme sujet apte à se subvenir à lui-même. Il est allé à l'école, a sollicité un emploi par l'intermédiaire du service de la maind'œuvre, mais on lui a dit qu'il n'était pas apte. Je l'ai ensuite interrogé sur sa vie familiale. Je lui ai demandé combien il avait de frères et de sœurs, à quoi il a répondu qu'il avait une sœur. Lorsque je lui ai demandé où se trouvait cette sœur, il m'a répondu qu'elle était à l'école. Il m'a dit qu'elle était en 8° année et qu'elle avait 14 ans. Lorsque je lui ai ensuite demandé si sa sœur vivait auprès de sa mère, il m'a dit qu'elle était dans une école de correction à Guelph.

Lorsque j'ai demandé à ce jeune garçon ce qui était arrivé à sa sœur, il m'a dit qu'elle avait été reconnue coupable d'usage de stupéfiants. Je lui ai demandé de quoi elle avait fait usage, et il m'a dit que c'était de la marijuana. Je suis allé un peu plus loin et lui ai demandé combien d'enfants comptait la famille, et il m'a dit qu'il avait un frère de dix ans, qui restait à la maison avec sa mère. J'ai découvert que cette famille avait acheté une maison mais était en voie de la perdre. La mère travaillait à l'extérieur mais ne pouvait conserver son emploi et s'occuper en même temps de la maison et des enfants. Ce jeune homme m'a dit que son père était mort alors que lui-même avait dix ans. Lorsque je lui ai demandé ce qui était arrivé à son père, il m'a dit que son père était un alcoolique. Le jeune garçon avait dix ans à la mort de son père, mais il ne se souvenait que des coups que lui-même et sa mère recevaient. Qui est responsable de ce jeune homme et de la fillette qui est dans une école de formation? Ce n'est pas cet adolescent de dix-neuf ans, sans emploi, ni la fillette qui se trouve dans une école de formation. C'est la société, c'est nous qui sommes responsables d'eux.

Heureusement qu'il y a une miséricorde. J'ai transmis ce cas aux autorités et j'espère qu'on pourra fournir un logement décent et un peu de bien-être à cette mère pour lui éviter d'avoir à travailler. Elle n'a fait que cinq années d'études primaires et ne sait rien faire d'autre que des travaux non spécialisés. La responsabilité nous en incombe. Je pense à la drogue et à l'emprisonnement de cette jeune fille pour avoir fumé de la marijuana. On peut se demander où elle l'a obtenue et qui est responsable. Je pense aussi à la façon dont nous traitons nos jeunes, dont nous les discréditons en disant qu'ils s'adonnent à la drogue. Mais si on examine les statistiques sur le nombre d'alcooliques au Canada on s'aperçoit qu'ils sont un demi-million. Je suis convaincu que si aujour-

[M. Orlikow.]